

Annexe 2 : Mandats relatifs aux droits de l'homme

Mandats des mécanismes extraconventionnels de la Commission des droits de l'homme et date d'expiration de ces mandats.

MANDATS THÉMATIQUES

Groupes de travail	Fin du mandat
Disparitions forcées ou involontaires (cinq experts indépendants)	1998
Détention arbitraire (cinq experts indépendants)	2000
 Rapporteurs spéciaux ou Représentants spéciaux	
Exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires	1998
Indépendance des juges et des avocats	2000
Torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	1998
Personnes déplacées dans leur propre pays	1998
Intolérance religieuse	1998
Utilisation de mercenaires comme moyen d'empêcher l'exercice du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes	1998
Liberté d'opinion et d'expression	1999
Racisme, discrimination raciale et xénophobie	1999
Vente d'enfants, prostitution des enfants et pornographie impliquant des enfants	1998
Violence à l'égard des femmes	2000
Conséquences néfastes des produits toxiques et nocifs pour la jouissance des droits de l'homme	1998
Protection des enfants affectés par des conflits armés	2000

MANDATS PAR PAYS EN 1997

Rapporteurs spéciaux, Représentants spéciaux et Experts indépendants

Ces mandats sont renouvelés annuellement.

Afghanistan
Burundi
Cambodge
Cuba
Guinée équatoriale
Haïti
Iran (République islamique d')
Iraq
Myanmar
Nigéria
Rwanda
Somalie
Soudan
Ex-Yougoslavie
Zaïre (République démocratique du Congo)